

AUDIT DE PROTECTION SOCIALE.

Monsieur ABC
SARL DEF
Etude réalisée le XX/06/2023

CONTEXTE

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Préambule

Votre système de rémunération se compose de plusieurs éléments : rémunération, retraite, prévoyance, épargne professionnelle, avantages en nature ... Pour en optimiser sa rentabilité, il faut savoir combiner gestion des prélèvements obligatoires et exploitation des niches fiscales et sociales.

C'est l'objectif de votre Bilan de Prévoyance, Retraite et Rémunération qui va vous permettre de :

- Découvrir les chiffres clés permettant d'auditer une rémunération.
- Vérifier si vos couvertures sociales sont suffisantes.
- Identifier les opportunités d'optimisation.

Les données chiffrées présentées dans cette étude ont été calculées sur la base des éléments que vous avez bien voulu nous communiquer et sur la législation en vigueur à la date de l'étude.

Méthodologie d'analyse de la rémunération:

La mesure du retour sur investissement d'un système de rémunération ne doit pas se limiter au revenu disponible, net de tous prélèvements : le revenu immédiat.

Il est indispensable de tenir compte des prélèvements productifs de droits qui valorisent les avantages dont l'intéressé profite, sans qu'ils ne se traduisent par la perception d'un revenu immédiat. Ses principaux composants sont :

- La complémentaire santé
- L'assurance du risque lourd (l'incapacité, l'invalidité et le décès)
- L'assurance-chômage
- La retraite légale par répartition
- La retraite supplémentaire par capitalisation
- L'épargne salariale (participation, intéressement, plans d'épargne salariale)
- Les avantages en nature (véhicule, logement, chèques service...)

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

CONTEXTE

Point d'attention:

Les données chiffrées présentées dans cette étude ont vocation à mesurer l'efficacité de votre système de rémunération en rythme de croisière.

De ce fait, il n'est pas tenu compte du décalage dans le temps entre la perception des revenus, le paiement des charges sociales et de l'impôt sur le revenu.

CONTEXTE

Votre situation personnelle et professionnelle:

Les données chiffrées de l'étude ont été établies sur la base des paramètres qui vous sont présentés ci-dessous.

Votre situation personnelle:

Monsieur, vous êtes né le 29/04/1970.

Madame, vous êtes née le 23/02/1972.

Vous êtes pacsés.

Situation professionnelle étudiée : Monsieur

Caisse d'affiliation	Statut	Revenu professionnel	Entreprise
CIPAV	TNS Article 62	85 000 € nets	SARL DEF

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

CONTEXTE

Vos dispositifs de protection sociale actuels

Régimes facultatifs, Monsieur :

Vos garanties additionnelles en matière de prévoyance:

Libellé du contrat	Risques	Cot. annuelle
CONTRAT DE PREVOYANCE A	Prévoyance	3 700 € dont 2 400 € déductibles
MUTUELLE B	Santé	2 731 € dont 2 731 € déductibles

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

CONTEXTE

Vos contrats actuels en matière d'épargne retraite:

Libellé du contrat	Régime fiscal	Cot. annuelle	Payée par	Statut
CONTRAT DE RETRAITE X	PER individuel	5 563 €	SARL DEF	En cours
CONTRAT DE RETRAITE Y	PERP	6 739 €	Monsieur	En cours
CONTRAT DE RETRAITE Z	Assurance vie	2 886 €	SARL DEF	En cours

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PROTECTION SOCIALE

SITUATION ACTUELLE Monsieur

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupeofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PREVOYANCE

Synthèse de vos garanties actuelles en cas d'arrêt de travail:

Vous trouverez ci-dessous un état synthétique de vos prestations. Les prestations sont comparées à votre revenu de référence fixé à **85 000 €** par an, soit un revenu journalier de **233 €**.

Vos garanties en cas d'incapacité temporaire de travail:

Le tableau ci-dessous vous permet d'évaluer votre perte de revenu en cas d'arrêt de travail en cas de maladie. Le versement des indemnités journalières est limité au maximum à 1 095 jours.

Délais de carence	Régime(s) obligatoire(s)	Régime(s) facultatif(s)	TOTAL	% du revenu de référence
De 0 à 3 jours	0 €	0 €	0 €	0%
De 4 à 15 jours	152 €	0 €	152 €	65%
De 16 à 90 jours	152 €	126 €	278 €	119%
De 91 à 1095 jours	0 €	266 €	266 €	114%
Capital maladies redoutées	-	0 €	0 €	-

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr. Un accusé de réception Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/>

ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe Sofraco.fr

France agissant dans le cadre des dispositions de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 09. Réclamation écrite à l'adresse La

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PREVOYANCE

Incapacité temporaire de travail



ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PREVOYANCE

Vos garanties en cas d'invalidité:

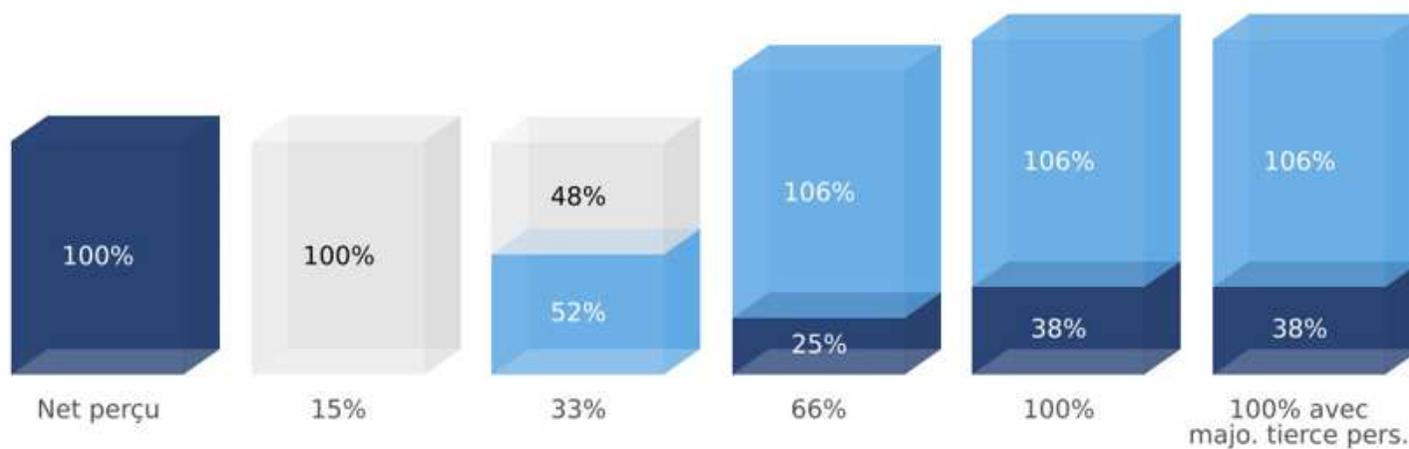
Taux d'invalidité	Régime(s) obligatoire(s)	Régime(s) facultatifs (s)	TOTAL	% du revenu de référence
15%	0 €	0 €	0 €	0%
33%	0 €	44 532 €	44 532 €	52%
66%	21 354 €	89 964 €	111 318 €	131%
100%	32 354 €	89 964 €	122 318 €	144%
100% + majo. tierce pers.	32 354 €	89 964 €	122 318 €	144%
Capital invalidité abs.	-	0 €	0 €	0%

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PREVOYANCE

Invalidité



ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

PREVOYANCE

La protection de votre cellule familiale en cas de décès:

Prestations	Régime(s) obligatoire(s)	Régime(s) complémentaire(s)	TOTAL
Capitaux décès	97 062 €	299 880 €	396 942 €
Décès accidentel	111 512 €	599 760 €	711 272 €
Double effet	-	0 €	0 €
Frais d'obsèques	-	0 €	0 €
Rente conjoint	0 €	0 €	0 €

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Hypothèse de projection:

Vous envisagez de liquider vos droits retraite à l'âge de 67 ans, soit le 01/05/2037. Nous vous informons avoir retenu les hypothèses d'activité et de rémunération mentionnées dans le tableau ci-dessous pour calculer vos pensions de retraite.

Début	Fin	Activités	Assiette	Evolution
01/01/2023	30/04/2037	Ingénieur conseil	110 871 €*	Linéaire

Nous vous précisons que les estimations présentées dans le cadre de cette étude ne tiennent pas compte d'une éventuelle dégradation des régimes obligatoires de retraite et qu'elles sont réalisées sur la base de la réglementation en vigueur au jour du présent rapport (réforme 2023 incluse).

Nous vous informons par ailleurs que certains régimes de retraite prévoient une date de liquidation au 1er jour du trimestre civil suivant la demande de liquidation. Il peut donc exister un décalage entre votre date de départ et le versement des pensions.

* Assiette de charges sociales: rémunération + cotisations facultatives + CSG non déductible + CRDS

Les données clés de votre retraite:

L'âge légal : il correspond à l'âge minimum de départ en retraite, hors cas de départ anticipé (ex : dispositif carrière longue). Au regard de votre date de naissance, votre âge légal de départ en retraite est fixé à **64 ans** (réforme 2023 incluse).

La durée de référence : elle correspond au nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein. Votre durée de référence est fixée à **172**.

Age du taux plein automatique : il correspond à l'âge auquel la pension est liquidée au taux plein, peu importe le nombre de trimestres validés. Votre âge du taux plein automatique est fixé à **67 ans**.

Le tableau ci-dessous correspond aux prestations servies par vos régimes obligatoires de retraite à l'âge de **67 ans**, soit au **01/05/2037**. Afin d'établir un taux de remplacement, nous avons retenu un revenu de **7 083 € par mois**.

RETRAITE

Régimes obligatoires	Montant mensuel
Pension brute viagère	3 836 €
Régime(s) de base	1 210 €
Régime(s) complémentaires	2 626 €
Pension nette de prélèvement sociaux viagère	3 479 €
Taux de remplacement	49%
Pension de réversion nette théorique	 Le PACS ne donne pas droit à réversion.

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Vos contrats d'épargne retraite facultative:

Contrat	Vers. annuel	Épargne brute au terme	Liquidation	Sortie
CONTRAT DE RETRAITE X	5 563 €	168 183 €	01/05/2037	Rente viagère
CONTRAT DE RETRAITE Y	6 739 €	207 522 €	01/05/2037	Rente viagère + 20% en capital
CONTRAT DE RETRAITE Z	2 886 €	81 166 €	01/05/2037	Rente viagère

Le tableau ci-dessous vous permet d'évaluer le montant des prestations issues de vos contrats selon un âge de liquidation variant de **67 à 72 ans** (les cotisations sont réputées versées jusqu'à l'âge terme et évoluer selon un rendement annuel moyen de 2% et une indexation annuelle moyenne de 1,50%).

Nous vous rappelons que les montants des prestations sont donnés à titre indicatif et que seuls les relevés de situation provenant des compagnies font foi.

Estimations des pensions de retraite (rente viagère individuelle) issues de l'épargne retraite, selon l'âge de départ:

Départ à l'âge de	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans	71 ans	72 ans
Régimes facultatifs	13 294 €	14 063 €	14 852 €	15 662 €	16 493 €	17 347 €
CONTRAT DE RETRAITE Y	4 864 €	5 140 €	5 423 €	5 714 €	6 012 €	6 319 €
CONTRAT DE RETRAITE Z	2 695 €	2 857 €	3 024 €	3 195 €	3 370 €	3 550 €
CONTRAT DE RETRAITE X	5 735 €	6 066 €	6 405 €	6 753 €	7 111 €	7 478 €
Capitaux retraite nets	37 312 €	39 429 €	41 601 €	43 831 €	46 120 €	48 468 €
CONTRAT DE RETRAITE Y	37 312 €	39 429 €	41 601 €	43 831 €	46 120 €	48 468 €

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

RETRAITE

Vos droits retraite en fonction de l'âge de liquidation (y compris estimations issues des dispositifs d'épargne retraite):

Départ à l'âge de	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans	71 ans	72 ans
Départ le 01/05	2037	2038	2039	2040	2041	2042
Trimestres	165	169	173	177	181	185
Pension nette mensuelle	4 524 €	4 731 €	4 905 €	5 150 €	5 376 €	5 607 €
Bonus-Malus AGIRC-ARRCO	-	-	+ 10%	+ 20%	+ 30%	+ 30%
Net mensuel temporaire	4 524 €	4 731 €	4 984 €	5 308 €	5 614 €	5 844 €
Durée du bonus-malus	-	-	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Réversion nette mensuelle	Le PACS ne donne aucun droit à réversion.					
Capitaux nets (20% épargne PERP)	37 312 €	39 429 €	41 601 €	43 831 €	46 120 €	48 468 €

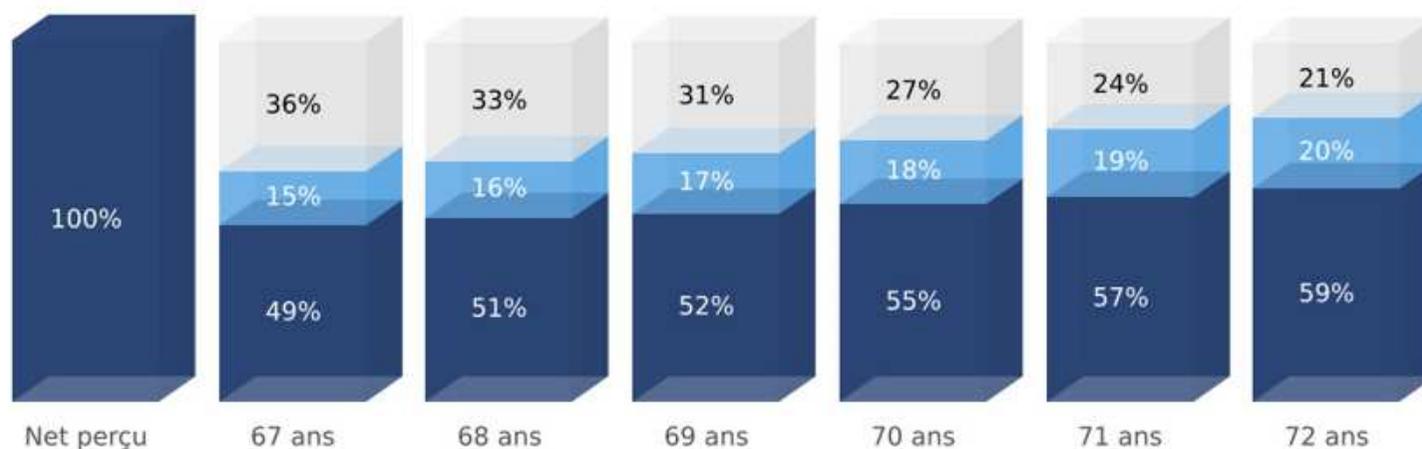
ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

RETRAITE

Impact d'un départ différé sur vos droits retraite:

Le graphique ci-dessous vous permet de mesurer votre taux de remplacement en comparant vos revenus à vos **pensions de retraite nettes viagères**.



PISTES D'OPTIMISATIONS

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

BASCULE CIPAV - SSI

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

BASCULE CIPAV -> SSI (LFSS 2018)

PASS	43 992 €
Revenu d'activité (assiette des charges sociales)	110 871 €
Classe de cotisation prévoyance (ancien régime)	Classe A
Classe de cotisation retraite complémentaire	Classe G : 18 329 €

Cotisations

	CIPAV	SSI	Delta
Prévoyance	407 €	1 514 €	1 107 €
Retraite	Base	5 694 €	2 516 €
	Complémentaire	18 673 €	16 415 €

Prestations

		CIPAV	SSI	Delta	
Prévoyance	II	Du 4 à 90e jour	152 €	60 €	-92 €
		Du 91 à 1 095e jour	0 €	60 €	60 €
	Invalidité	66%	21 354 €	13 198 €	-8 156 €
		100%	32 354 €	21 996 €	-10 358 €
	Décès	Toutes causes	97 078 €	10 284 €	-86 794 €
		Accidentel	14 450 €	0 €	-14 450 €
Rente conjoint / enfant		3 791 €	0 €	-3 791 €	
Retraite complémentaire	Pension	Points générés en N	412,20	846,16	433,96
		Part de la pension correspondante	1 141,79 €	1 083,09 €	59 €
		Evolution de la valeur de service (de 2020 à 2023)	5%	6%	1%
		Evolution de la valeur d'achat (de 2020 à 2023)	15%	9%	-6%
	Réversion complémentaire	Conditions	Conjoint survivant âgé d'au moins 62 ans, sans condition de ressources	Conjoint survivant âgé d'au moins 55 ans, sous condition de ressources fixée en 2023 à 87 984,00 € annuels	

La bascule CIPAV vers SSI (choix à réaliser avant le 31/12/2023 le cas échéant) aurait pour conséquence, dans votre situation, de générer davantage de cotisations sociales, tout en produisant moins de droits en matière de prévoyance.

➔ Avis réservé.

PREVOYANCE

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Points forts contrat de prévoyance A :

- Age figé à l'adhésion
- Indexation des cotisations et des prestations / PASS
- Garanties complètes: décès (doublé si décès accidentel) / Capital en cas d'invalidité absolue et définitive / indemnités journalières / rente d'invalidité avec garantie invalidité partielle 3N/2
- Bon rapport coût / prestations

Points de vigilance contrat de prévoyance A :

- Garanties en complément du RO
 - Contrôle du revenu en cas de sinistre (moyenne des 3 dernières années)
- Risques de ne pas percevoir l'intégralité des montants garantis.

Pistes d'optimisations à envisager:

- Souscription d'une garantie Frais Généraux Permanents?
- Souscription d'une garantie Hommé Clé?
- Souscription d'une garantie croisée entre associés?

RETRAITE

ARPES Conseils – Société de courtage d’assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d’assurance agissant dans le cadre des dispositions de l’article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l’ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l’Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l’adresse La Médiation de l’Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s’appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Contrat de retraite Y

Fiscalité P.E.R.P. / cotisation annuelle 2023 => 6 739, 57 €

Principaux Points forts:

- Fiscalité P.E.R.P. : au terme, sortie possible de 20% de l'épargne constituée sous forme de capital / 80% de l'épargne sous forme de rente viagère (avec ou sans réversion).
- La part d'épargne liquidée sous forme de capital est faiblement taxée : prélèvement libératoire de 7,5% ou réintégration IR, + prélèvements sociaux

Points de vigilance:

- Frais sur versements 4,5%
- Frais de gestion sur encours 0,80%
- Frais d'arrérages 2,80%
- Offre financière limitée

Pistes d'optimisations à envisager:

A conserver pour la partie « 20% de l'épargne en capital »?

Sinon: à remplacer.

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofarco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Contrat de retraite X

Fiscalité P.E.R.I. / cotisation annuelle 2023 => 5 789 €

Principaux Points forts:

- Table de mortalité figée à l'origine du contrat pour les primes périodiques.
- Offre financière limitée mais de qualité
- Nombreuses options de rentes viagères au terme

Points de vigilance:

- Frais sur versements 3,90%
- Frais de gestion sur encours 0,80%
- Frais d'arrérages 3%
- Table de mortalité en vigueur au moment du versement pour les versements exceptionnels
- La garantie de table est utile SI et seulement SI sortie en rentes viagères. Si sortie sous forme de rachat partiel programmé (rente financière), cette garantie est inutile.

Pistes d'optimisations à envisager:

A conserver, mais envisager une diversification?

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Contrat de retraite Z

Fiscalité Assurance Vie / cotisation annuelle 2023 => 2 886 €

Principaux Points forts:

- Table de mortalité à l'origine du contrat, pour les primes périodiques.
- Offre financière limitée mais de qualité
- Nombreuses options de rentes viagères au terme
- Disponibilité de l'épargne à tout moment
- Sortie rentes ou capital

Points de vigilance:

- Frais sur versements 4,50%
- Frais de gestion sur encours 0,80%
- Frais d'arrérages 3%
- Table de mortalité en vigueur au moment du versement pour les versements exceptionnels
- La garantie de table est utile SI et seulement SI sortie en rente viagère.
- Au terme: le contrat s'arrête => perte de l'antériorité fiscale

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 du Code de la Consommation et de l'article L521-1 du Code des Assurances. Société civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 10119, 75441 Paris Cedex 09 ou via <http://www.mediation-assurance.org>. ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupe-sofraco.fr

À conserver, mais envisager une diversification!

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

RETRAITE

P.E.R.I. Contrat X face à certains de ses concurrents:

	Contrat de retraite X	Contrat de retraite V	Contrat de retraite W
Taux technique brut maximum du contrat	0%	0%	0%
Tables de mortalité actuelle versements périodiques	TPGH 05	TPGF 05	TPGF 05
Tables de mortalité actuelle versements exceptionnels	TPGF 05	TPGF 05	TPGF 05
Table de mortalité utilisée à la liquidation	figée à l'adhésion TGH05 pour les PP, au moment du versement pour les VL	figée à l'adhésion TGF05 (y compris pour conjoint)	au terme
Garantie plancher	oui, payante 0,10% ou 0,18% sur encours (dans la limite de 1 500 000€ de versements)	Oui, incluse (max 300 000 €)	Oui, incluse (limitée à 75 000 € de moins values)
Fiscalités disponibles par contrat	art.154 Bis	art.154 Bis / art.163 Quater	art.154 Bis / art.163 Quater
Frais sur versements contractuels	3,90%	5,00%	4,75%
Frais sur versements négociés	3,90%	3,00%	2,50%
Frais de gestion encours € contractuels	0,80%	1,00%	0,80%
Frais de gestion encours € négociés	0,80%	0,75%	0,80%
Frais de gestion encours UC contractuels	0,80%	0,8% (+ 0,50% uniquement si gestion sous mandat)	0,85% (+1% si gestion déléguée)
Frais de gestion encours UC négociés	0,80%	0,75% (+ 0,50% uniquement si gestion sous mandat)	0,85% (+1% si gestion déléguée)
Frais d'arrérage	3%	3%	1,50%
Frais arbitrage	4 offerts / an, 15€ par arbitrages supplémentaires	Néant	1% du montant arbitré
Frais de transferts sortants	0%	1% les 5 1eres années	1% les 5 1eres années
Nombre de grilles en gestion par Horizon	4	3	2
Option gestion sous mandat	Non	Oui	Oui
Prestations décès en capital (oui/non)	Oui	Oui	Oui
Garantie(s) de prévoyance souscrite(s) (oui/non)	Option payante 3% sur versements	Non	Option payante 3% sur versements

ARPES Conseils – Société de courtage d'assurance – SARL au capital social de 1500 € - 20 Avenue Beausejour 78500 Sartrouville. immatriculée auprès du RCS Versailles sous le n° 919 920 140. ORIAS n°: 22007224 (www.orias.fr) - Courtier d'assurance agissant dans le cadre des dispositions de l'article L521-2 II 1° b. du Code des Assurances, assuré en assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances et exerçant sous contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris Cedex 9. Réclamations : eric.cazade@arpesconseils.fr . Un accusé de réception vous sera envoyé sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois - Médiation : Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance deux mois après votre première réclamation écrite à l'adresse La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou via <https://formulaire.mediation-assurance.org/> ARPES CONSEILS est membre du groupe Sofraco – 320 courtiers indépendants en France, experts en protection sociale www.groupesofraco.fr

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

MERCI!